

## **COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT**

### **Violations graves des droits de l'homme dans les Kasai : Les Organisations de défense des droits de l'Homme congolaises exigent une enquête internationale et indépendante**

**Kinshasa, le 27 avril 2017-** 165 Organisations Non Gouvernementales de la République Démocratique du Congo (RDC) sont très préoccupées par l'intensification des violences dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Lomami en raison des affrontements entre les forces de sécurité congolaises et les membres de la milice Kamuina Nsapu et exigent une enquête internationale et indépendante sur les violations graves des droits de l'homme commises dans ces provinces afin de traduire leurs auteurs devant la justice.

Depuis le mois d'août 2016, à la suite d'un conflit de succession au pouvoir coutumier, ces quatre provinces connaissent une montée des violences dont le bilan se présente comme suit :

- Des exécutions sommaires des centaines de personnes parmi lesquelles deux experts des Nations Unies – l'américain Michael Sharp et la suédoise Zaïda Catalàn – ainsi que la disparition de leurs quatre collègues congolais ;
- Le déplacement interne de plus d'un million de personnes, à ce jour, d'après le rapport de OCHA ;
- La présence de 40 fosses communes réparties à travers les provinces touchées par les violences, documentées par les enquêteurs des Nations Unies, et 5 autres localisées dans la ville de Tshikapa et la cité de Kamonia, telle que documentées par nos organisations.

D'après les résultats d'enquêtes menées par nos organisations, les miliciens présumés de Kamuina Nsapu commettent aussi des crimes s'en prenant aux agents étatiques ou autres individus accusés d'avoir des liens avec ces derniers, attaquant et pillant les biens publics et privés et enrôlant par force des enfants dans leurs rangs. Cependant, selon les différents rapports de monitoring publiés au cours de cette année y compris des missions effectuées par nos organisations, il est rapporté que les forces de sécurité ont fait l'usage de force disproportionné, commis des exécutions sommaires contre des miliciens et des civils ne présentant pas de menace réelle pour eux, ainsi que des personnes accusées d'être à leur service parmi lesquelles figurent notamment des femmes et enfants.

A titre illustratif, le rapport du Secrétaire Général de Nations Unies sur la MONUSCO en RDC du 10 mars 2017 souligne que « les affrontements entre

les forces de sécurité nationales et les membres de la milice Kamuina Nsapu ont fait état en janvier, d'au moins 40 personnes tuées, pour la plupart par des miliciens, dans des affrontements avec les forces de sécurité congolaises en territoire de Dibaya (Kasaï central). Entre le 25 janvier et le 5 février, des affrontements avec les forces de sécurité congolaises auraient entraîné la mort d'au moins 22 miliciens. Du 6 au 8 février, à Nguema (Kasaï central), au moins 47 personnes, dont des miliciens et des civils, auraient été tuées au cours d'une opération militaire menée par les FARDC. Du 9 au 13 février, de nouvelles opérations militaires des FARDC contre la milice auraient entraîné la mort d'au moins 84 miliciens présumés à l'intérieur et autour de Tshimbulu (Kasaï central)...».

Dans son communiqué du 19 avril, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme a mentionné que l'enquête de l'ONU évoquait des exécutions sommaires à Kananga notamment « Entre les 28 et 30 mars, les militaires des FARDC auraient tué par balles au moins 40 personnes, dont 11 enfants et 12 femmes, dans la commune de Nganza, ville de Kananga, et blessé au moins 21 autres. La plupart des victimes auraient été tuées dans leurs maisons, alors que des militaires faisaient du porte-à-porte pour traquer les miliciens ».

Nos organisations ont quant à elles recueilli des témoignages révélant qu'au cours du mois de mars 2017, au moins une soixantaine des personnes ont été tuées par des militaires des FARDC dans la commune de Nganza, dans la ville de Kananga. Ces présumés miliciens se sont vus surpris par des militaires qui se mirent à tirer à bout portant y compris sur des jeunes dépourvus de force pour leur défense, en représailles à la mort d'un militaire tué la veille par des miliciens lors d'un affrontement entre les FARDC et les miliciens dans le quartier Kamayi, dans la commune de Kananga. Et que les militaires se seraient par la suite introduits dans les maisons des présumés miliciens accompagnés d'un de leurs qui a servi d'éclaireur, après avoir été payé et obtenu une moto, et se sont mis à exécuter tous ceux qu'ils ont trouvés.

Au cours du même mois, considéré par nos organisations comme « mois du sang », de nouveaux témoignages enregistrés indiquent que, les militaires des FARDC auraient opéré, durant trois jours, la traque de miliciens dans la commune de Nganza en passant des portes à portes, et qu'ils auraient tué, blessé, violé et emporté des biens des valeurs trouvés dans les maisons des paisibles citoyens notamment sur les avenues Congo, Ferme et le long du cimetière. Des dizaines des cadavres, en état de putréfaction avancée, auraient été retrouvés dans des maisons dans la commune de Nganza. Un des enquêteurs de nos organisations a raconté comment une petite fille de

5 ans, grièvement blessée par balle, a témoigné de la mort des membres de sa famille y compris sa mère, sa sœur de 8 ans et un bébé de trois mois, qui aurait été tuée par des militaires dans leur domicile comme suit:

*C'était le 29 mars, au matin vers 9 heures, quand nous avons entendu de coup de feu. Maman nous a demandé d'entrer dans la maison et de se cacher sous le lit. Quand les coups de balles ont arrêté de retentir, elle nous a dit que nous pouvons sortir de la chambre mais que nous devrions rester à l'intérieur de la maison. Alors que maman était assise sur la chaise en train d'allaiter le bébé et ma sœur préparait, nous avons entendu des gens cassaient la porte, et j'ai vu que c'était des militaires. Ils sont entrés dans la maison sans dire quoi que ce soit et se sont mis à tirer sur maman. Elle s'est mise à crier et à gémir quand l'un de militaires l'a insulté en la traitant de pourriture. La balle l'a percé à la poitrine et le bébé qu'elle portait était aussi atteint. Ma sœur et moi avons commencé à pleurer et à crier. Ma grande sœur est entrée sous la table mais ils l'ont poursuivi et ont tiré sur elle et moi j'ai couru pour me cacher, mais en fuyant ils ont tiré et la balle a frôlé mon ventre avant qu'ils ne s'en aillent en parlant entre eux en lingala.*

Une autre femme a raconté comment elle a été violée par trois militaires alors qu'elle s'apprêtait à fuir son quartier :

*Les militaires sont entrés dans ma maison et m'ont demandé de l'argent mais je leur ai dit que je n'avais pas d'argent et que je suis cultivatrice, que nous étions dans la période de semailles et que nous n'avions pas encore récolté. Ils m'ont dit qu'eux dorment à la belle étoile, ils manquent à manger et à boire alors que nous dormons tranquillement dans nos maisons, que j'étais en train de les importuner en leur parlant de mon travail. Ils m'ont menacé de me faire du mal si je ne donnais pas d'argent. L'un d'eux a parlé en swahili aux autres alors qu'il sortait de chez moi en leur disant que j'étais une femme pauvre et que ma maison était sale et puait, qu'ils devaient s'en aller. Mais les autres se sont opposés et comme je connais le swahili, j'ai supplié le militaire qui partait de me sauver. Je me suis agenouillée pour leur demander pardon alors que j'urinai sur moi, mais ils ont refusé de m'écouter. L'un d'eux m'a ordonné de me déshabiller, alors que je refusais il m'a giflé et ils ont sauté sur moi l'un après l'autre.*

Nos organisations rappellent que plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, ratifiés par la RDC, dont les conventions de Genève l'obligent à faire enquêter sur les allégations de violations du droit international humanitaire, poursuivre judiciairement leurs auteurs et offrir une réparation aux victimes. Les traits fondamentaux de cette enquête sont

fixés par les principes des Nations Unies relatifs aux exécutions extrajudiciaires et à la torture à savoir : la célérité, l'impartialité, l'exhaustivité, l'indépendance et le caractère officiel.

Cependant, elles constatent que l'enquête de la justice militaire n'est déployée que dans les provinces de Kasai central et Kasai Oriental, et ne répond pas aux critères susmentionnés notamment d'indépendance et d'exhaustivité. Elle est de nature à ne faire inculper et poursuivre, à terme, que des militaires des rangs dits « de petits poissons » et à soustraire de la justice des chefs hiérarchiques civils et militaires qui portent la plus grande responsabilité dans la commission des violations graves des droits de l'homme déplorées dans lesdites provinces. La publicité faite par le Ministre de communication et médias, Monsieur Lambert Mende, à une vidéo montrant « l'assassinat de deux experts des Nations Unies – l'américain Michael Sharp et la suédoise Zaïda Catalàn » - sans réaliser qu'une telle image affecterait la famille et les proches des victimes, est une entorse au caractère secret de l'instruction préliminaire d'un dossier judiciaire et illustre l'influence certaine que le Gouvernement exerce sur l'enquête de la justice militaire en cours. Par ailleurs, la diffusion de cette vidéo soulève plusieurs interrogations quant à la crédibilité de ces images et ne prouve nullement que les auteurs de ce meurtre sont bel et bien ceux que le gouvernement a pointé le doigt. Alors que toutes les vidéos montrant les forces de sécurité tirant sur des civils désarmés ont circulé sur les réseaux sociaux, celle-ci a été diffusée sur les réseaux sociaux qu'après avoir été présentée par les autorités !

Nos organisations exigent du Gouvernement congolais d'accepter une enquête internationale et indépendante; et demande au Conseil de Sécurité des Nations Unies de maintenir des pressions sur les autorités de Kinshasa pour qu'elles y adhèrent et d'envisager éventuellement des sanctions ciblées contre ceux qui s'y érigerait en obstacle.

Elles saluent la disponibilité du Bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale à se saisir d'office et l'encouragent à amorcer son enquête contre les plus hauts responsables des violations graves des droits de l'homme commises dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Lomami.

**Pour le contact presse :**

**1. Me Georges Kapiamba, Président de l'ACAJ**

Téléphone : +243 814043641

Email : [kapiambag2@gmail.com](mailto:kapiambag2@gmail.com)

**2. Robert Ilunga, Directeur Exécutif de ANMDH**

Téléphone : +243 818910816

Email : [robert.numbi@gmail.com](mailto:robert.numbi@gmail.com)

**3. Dolly IBEFU, Chargé des Programmes à la VSV**

Téléphone : +243 9999 30 233

Email : [ibefodolly@gmail.com](mailto:ibefodolly@gmail.com)

**Pour les 165 Organisations de défense des droits humains signataires:**

1. Action Chrétienne Contre la Torture (ACAT)
2. Action de Solidarité de Femme pour la Femme et l'Enfant (ASOFFE)
3. Action des Femmes pour le développement et la paix (AFDP)
4. Action des Mamans pour l'Epanouissement de la Famille (AMEF)
5. Action Humanitaire et de Développement Intégral (AHDI)
6. Action Kasai (AK)
7. Action pour l'Environnement et la Paix (AEP)
8. Action pour la Justice et le Développement (AJD)
9. Action pour la Protection de la Femme et de l'Enfant (APDF)
10. Action Rapide de Développement (ARD)
11. Actions d'Aides aux Survivants de la Torture (AAST/relève)
12. Alliance pour l'Universalité des Droits Fondamentaux (AUDF)
13. Appui Social des Femmes pour le Développement (ASOFED)
14. Arche d'Alliance (ARAL)
15. Association Congolaise de Droits de l'Homme (ACDHO)
16. Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ)
17. Association de Mamans Chrétiennes pour l'Appuis aux Vulnérables (AMCAV)
18. Association de Promoteur Industriel pour le Développement (APIDI)
19. Association de Promotion et d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (APAILD)
20. Association des Femmes Juristes Congolaises (AFEJUCO)
21. Association des Femmes pour le Développement Communautaire (AFEMDECO)
22. Association des Femmes pour le Développement Endogène Mboko (AFDEM)
23. Association des Jeunes pour la Protection de l'Environnement Fizi (AJPEF)
24. Association des Jeunes pour le Développement Communautaire (AJEDEC)
25. Association des Jeunes pour le Développement Intégral de Kalundu /uvira (AJEDIK)
26. Association des Jeunes pour le Développement Social (AJDS)
27. Association des Mamans pour le Développement Intégré (ASMADI)
28. Association des Pygmées Ressortissants d'Ingende (APRI)
29. Association des Sœurs de Notre Dame de la Visitation (ASNDV)
30. Association Maendeleo Bora na Afia (AMBA)
31. Association Nationale des Parents d'Elèves et Etudiants du Congo (ANAPECO)
32. Association pour l'Universalité des Droits Fondamentaux (AUDF)

33. Association pour la Justice et le Soutien aux personnes Opprimées et Vulnérables (AJSOV)
34. Association pour le Développement Intégral du haut Plateau de Fizi (ADIPF)
35. Association pour les Droits Humanitaires (ADH)
36. Avocat de Droits de l'Homme (ADH)
37. Blessed Aid
38. Carrefour pour la Justice, le Développement et les Droits Humains (CJDH)
39. Caucus des femmes
40. Centre Ba Mamu Tabulukayi (CBMT)
41. Centre d'Accueil pour le Développement Intégral (CADI)
42. Centre d'Autopromotion de la Femme et de l'Enfant (CAFEN)
43. Centre d'Observation des Droits de l'Homme et d'Assistance Sociale (CODHAS)
44. Centre de Recherche et de Production Halieutique, Botanique et de Cultures Maraichères (CREPHAS)
45. Centre des Droits de l'Homme et Droit Humanitaire (CDH)
46. Centre des Jeunes BOMOTO (BOMOTO)
47. Centre d'études et de Formation Populaire pour les Droits de l'homme (CEFOP-DH)
48. Centre International de Promotion et de Développement et des Droits de l'Homme (CEIPEDHO)
49. Centre pour la Justice et la Réconciliation (CJR)
50. Centre Résolution Conflits (CRC)
51. Cercle des Femmes Juriste du Kasai occidental (CEFEJUKO)
52. Cercle International pour la Démocratie, Droits de l'Homme et la Paix (CIDDHOP)
53. Cercle National de Réflexion sur la Jeunesse (CNRJ –RDC)
54. Collectif des Femmes de l'Equateur (COLFEQ)
55. Collectif des Femmes Avocates pour la Promotion des Droits de l'homme
56. Collectif des Femmes Rurales pour le Développement (COFERD)
57. Collectif des Jeunes Solidaires de Congo Kinshasa (COJESKI)
58. Comité de Coordination d'Actions de Paix (CCAP)
59. Comité de Droit Humanitaire (CDH)
60. Comité de Lutte Anti-Tracasserie (CLAT)
61. Comité des Jeunes pour la Sensibilisation Civique & Electorale (CJSE)
62. Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP)
63. Commission pour le Développement de l'Humanité dans les Grands- Lacs (CDH-GL)
64. Communauté des Amis de la Nature et de la Culture (CANACU)
65. Congo Peace Network (CPN)
66. Congrès pour le Renouveau Syndical (CORES)
67. Conseil National de l'Organisation non Gouvernementale pour les Droits des enfants (CNONGDE)
68. Conseil Territorial de la Jeunesse (CTJ)
69. Convention pour la Promotion et le Développement des Populations Autochtones Batswa (CPDA)
70. Convention pour le Respect des Droits Humains (CRDH)

71. Coopération pour le Développement Communautaire et les Droits Humains (COODEC-DH)
72. Coopérative des Forces Unies pour le Développement de Lolanga (COFUDE)
73. Corps de Jeunes Volontaire (CJV)
74. Debout Fille de Fizi (DFF)
75. Ecole Internationale de Droits Humains/Mbandaka (EFIDH)
76. ELAEIS
77. Encadrement Artisanal et Agricole (ENAGRI)
78. Enfant d'Uvira (EU)
79. Fédération des Droits de l'Homme (FDH)
80. Femme en Danger (FED)
81. Femme et Enfant en Détresse (SOS FED)
82. Femme Justice pour la Promotion de Droit de la Femme et Environnement (FEJUPROF)
83. Femme pour le Développement des Mutuelles de Solidarités à Fizi (FDMUSOF)
84. Femme qui En Soulève une Autre (FESA)
85. Femme, Jeune, Election et Justice (FJEJ)
86. Femmes Actives pour le Développement (FAD)
87. Femmes en Mission pour Soutien et Action aux vulnérables confondus (FEMISA)
88. Femmes, Ménages et Recherches (FMR)
89. Fondation Daniel Lokuli Ilonga (FDL)
90. Forum des Jeunes pour les Ressources Naturelles (FJRN)
91. Génération Déterminée (GD)
92. Genre pour l'Appui au Développement (GAD)
93. Groupe d'Action Non Violente Evangélique (GANVE)
94. Groupe d'Appui aux Jeunes Nécessiteux (GAJEN)
95. Groupe d'Action et d'Appui pour un Développement Endogène (GRAADE)
96. Groupe Ku tambi Ditunga (GKD)
97. Human Rescue (HR)
98. Initiative pour la Paix et le Développement Intégral (IPDI)
99. Institut Africain de Formation en Droits Humains (INAFDH)
100. Jeunesse Vivant avec Handicap dans la protection des Droits de l'Homme (JVHDH)
101. Justice Plus
102. Justicia Asbl
103. La Congolaise d'Encadrement et de Reclassement des Désœuvrés (LACERD)
104. La Dignité Humaine (DH)
105. La Voix des Sans Voix (VSV)
106. Les Amis de Nelson MANDELA pour la défense des Droits Humains (ANMDH)
107. Ligue congolaise contre la corruption et la fraude (LICOF)
108. Ligue contre la Fraude et la Corruption (LICOFO)
109. Ligue de la Zone Afrique pour la Défense des Droits des Enfants, Etudiants et Elèves (LIZADEEL)
110. Ligue des Chrétiens pour la Paix et le Progrès Social (LICPAPROS)

111. Ligue des Droits de l'Homme du Kasai (LIDHOKAS)
112. Ligue Nationale Paysanne des Droits de l'Homme (LINAPEDHO)
113. Ligue pour la Promotion et la protection des Droits de l'Enfant et de la Femme (LIPRODEF)
114. Ligue Zaïroise pour la Défense des Droits de l'homme (LIZADEL)
115. Maman Na Nzela ya Développement (MND)
116. Maniema tuende Mbele (MTM)
117. Mobilisation, Encadrement Ecologie et Défense des droits humains par les Amis des Familles démunies (MEEDAF)
118. Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC/EQ)
119. Nouvelles Dynamiques pour le Développement Intégral (NODRI)
120. Observatoire congolais des droits humains (OCDH)
121. Œil des Victimes des Violations des Droits de l'Homme (OVVDH)
122. Œuvre Chrétienne pour la Femme (OCF)
123. Organisation Communautaire de Développement Intégré de Bokala (OCDIB)
124. Organisation de Paix pour les Opportunités et le Développement (OPOD asbl)
125. Paix de Dieu (PAX DEI)
126. Parlement d'Enfants de Walikale (PARDW)
127. Parlement des Jeunes (PJ)
128. Parlement des Jeunes de la RDC (PJRDC)
129. Plate-forme des Femmes Activistes de Droits Humains (PFADH)
130. Programme d'Appui aux Femmes Seules et Filles Mères
131. Projet de Développement Sociaux Sanitaire (PRODESSAN)
132. Promotion de la Santé des Droits de la Femme et Enfants (PROSADEF)
133. Psychologues sans frontières (PSF)
134. Regroupement des Femmes pour le Développement (REFED)
135. Réseau d'Association des Droits de l'Homme en Ituri (RADHOT)
136. Réseau de Para Juriste du Maniema (REPAJUMA)
137. Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (RPDD)
138. Réseau des Activistes des Droits Humains de Fizi
139. Réseau des communicateurs humanitaires (RCH)
140. Réseau Jeune dans le Monde pour la Paix (RJMP)
141. Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice (RRSSJ)
142. Réseau Provincial des ONG des Droits de l'homme du Kasai Oriental
143. Réseau Provincial des Organisations des Droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo (REPRODHOC)
144. RESEAU UWAKI NA AMANI
145. Réseaux de Femmes pour le Développement de Jeune d'Itombwe (RFDJI)
146. Réseaux des Femmes pour la Protection de Droit de L'enfant et de Femme (REFEDEF)
147. Sansa Bana (SABA)
148. Si tous les Enfants du Monde Etaient Vôtres (STEV)
149. Société Civile Forces Vives sous coordination du territoire de Kabeya Kamuanga



150. Société Civile Forces Vives sous coordination du territoire de Katanda
151. Société Civile Forces Vives sous coordination du territoire de Tshilenge
152. Société Civile Monde de Travail (SCIMOTRA)
153. Solidarité contre la Tracasserie et la Protection du Citoyen (SOCOTRAC)
154. Solidarité des Hommes pour la Protection et la Promotion des Femmes (SHPF)
155. Solidarité des femmes pour le Bien Etre de la famille de Fizi (SOFIBEF)
156. Solidarité des Victimes pour leurs promotions Endogène (SOVIP)
157. Solidarité Indépendante pour la Défense des Droits Humains (SIDH)
158. Solidarité pour le Développement Communautaire (SODEC)
159. Syndicat de la Solidarité ouvrière et Paysanne (SOPA)
160. Synergie de la Société Civile pour les Elections et Bonne Gouvernance (SOCIELEC)
161. Union paysanne des activistes (défenseurs) des droits de l'homme (UPADH)
162. Vision Nouvelle de l'Equateur (VNE)
163. Voix de l'Handicapé pour le Droit de l'Homme (VHDH)
164. Wa Mama Tusimamae (WATU)
165. Young Men and Young Women Christian Association (YMCA)